

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président. Mesdames, messieurs (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent*) nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue Emmanuel Aubert, député de la quatrième circonscription des Alpes-Maritimes.

Je prononcerai son éloge funèbre lors d'une prochaine séance.

En hommage à notre collègue décédé, j'invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

2

REMPACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

M. le président. J'ai reçu, en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 9 juin 1995, m'informant du remplacement de M. Emmanuel Aubert par M. Xavier Beck.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

REPRISE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, la décision de reprendre les essais nucléaires - prise avant consultation des experts, si j'ai bien compris les propos de M. le Président de la République nous expliquant hier soir que le Premier ministre néo-zélandais, rencontré dès le 8 mai, ne devrait pas être surpris, mais annoncée entre les deux tours des

municipales, sans doute pour des raisons d'opportunité électorale (*protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) - constitue aux yeux des socialistes une faute grave.

En effet, cette décision ne répond pas à un impératif de sécurité pour notre défense dont l'arsenal nucléaire est fiable jusqu'en 2010 ou 2015, comme l'a confirmé hier soir le ministre de la défense. Celui-ci a confirmé par ailleurs que la simulation serait au point en 2002.

D'ici là, si nous ne reprenons pas ces essais nucléaires, qui aurions-nous à craindre? Vous le savez, seuls les États-Unis ont, dans ce domaine, de l'avance sur nous.

Par conséquent, non seulement cette initiative est inutile et coûteuse, car elle mobilise des crédits qu'il vaudrait mieux investir pour accélérer le programme de simulation, mais elle introduit une grave ambiguïté dans notre stratégie. Puisque la fiabilité des armes mégatonniques est assurée, s'agit-il de construire des armes kilotonniques, des armes tactiques, des armes du champ de bataille?

Associés à l'annonce de la fermeture du plateau d'Albion, ces essais, indéfinis quant à leur objet précis, signifient-ils que la France, sans en avoir débattu, s'apprêterait à passer de la doctrine de dissuasion définie, je vous le rappelle, sous le général de Gaulle, à une doctrine inverse qui serait celle de l'emploi?

Qui plus est, cette décision inefficace et ambiguë ternit l'image de la France dans le monde, parce qu'elle dessert la paix.

C'est le Président de la République française, François Mitterrand, qui avait pris l'initiative, largement suivie, de la suppression des essais nucléaires...

M. Jean-Claude Bahu. Ce n'est plus le même président.

M. Henri Emmanuelli. Je le sais, et cela se voit!

... initiative qui se prolongera par la signature en 1996 d'un nouveau traité de suppression totale de ces essais.

En prenant la décision unilatérale de procéder à de nouveaux essais nucléaires, la France met en danger l'aboutissement de ce mouvement général de limitation de l'arsenal nucléaire. Pire, elle offre à de nombreux pays parvenus au seuil de l'arme atomique l'occasion de franchir le pas décisif, portant ainsi atteinte à notre sécurité et à celle de la planète.

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : pouvez-vous nous offrir une version crédible justifiant la reprise de ces essais? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le député, comme il l'a annoncé hier soir, et dans le cadre des compétences que lui confère la Constitution, M. le Président de la République a décidé de faire effectuer une campagne de huit essais nucléaires, qui s'achèvera au plus tard à la fin du mois de mai 1996.

Cette décision a été prise en considération du seul intérêt supérieur de la nation.

M. Gilbert Gantier. Très bien!

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le député, la reprise des essais nucléaires, dont j'ai rappelé tout à l'heure l'exact contenu et le calendrier précis, s'inscrit dans la droite ligne de la politique de défense de la France telle que le général de Gaulle l'avait voulue : principe d'indépendance nationale, d'un côté, et principe de suffisance de notre dissuasion, de l'autre. Nous ne sommes pas sortis de ce cadre qui a longtemps fait l'objet - ce n'est peut-être plus le cas aujourd'hui, et je le regrette - d'un consensus national.

La décision du Président de la République tient également parfaitement compte du contexte international et de l'orientation vers l'interdiction totale et définitive des essais nucléaires. Je veux redire ici que la France a confirmé son engagement de signer ce traité à la fin de 1996, c'est-à-dire en même temps que tous les autres signataires, puisqu'il ne sera pas prêt avant.

Je souligne à nouveau que ces essais n'ont pas pour objectif d'augmenter notre arsenal nucléaire. En effet, la France a pris sa part de l'effort de désarmement depuis plusieurs années. Elle a même, depuis la modification du contexte international, opéré en trois ans une réduction de 15 p. 100 de ses forces nucléaires. Hier encore, le Président de la République a clairement indiqué qu'il demandait au Gouvernement de réfléchir à l'avenir de notre force de dissuasion et à l'évolution de chacune de ses composantes en mettant notamment à l'étude l'hypothèse de la fermeture du plateau d'Albion. Vous le voyez bien, nous sommes toujours dans cette perspective de désarmement tout en conservant une force de dissuasion suffisante.

Monsieur le député, par là même j'en viens à la question précise que vous m'avez posée. Pour pouvoir se passer des essais nucléaires et disposer d'une capacité de simulation informatique ou en laboratoire suffisante, deux éléments sont nécessaires. D'abord, un potentiel d'intelligence, de recherche, d'informatique à niveau. A cet égard, vous le savez, un effort a été engagé. C'est ainsi que la création du laser de puissance permettra de contribuer à la simulation. Ensuite, un certain nombre de données expérimentales que seule une partie de la nouvelle série d'essais peut nous donner. C'est dans cet esprit que cette dernière a été conçue.